

Réunion du Conseil Municipal

Du 24 novembre 2021 à 19 heures

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-quatre novembre l'assemblée régulièrement convoquée le 10 novembre 2021, s'est réunie sous la présidence de Robert BOUDON

Sont présents : Jean ALBARET, Michel BOUDON, Robert BOUDON, Lucien CAVALIER, Laurent CAYREL, Cyrille COUMOUL, Monique DELFAU, Jean-Noël GILIBERT, Monique LOUVRIER, Sylvie VAISSADE

Absent : Jean-Pierre VAISSADE jusqu'à 19h50

Secrétaire de séance : Jean ALBARET

Ordre du jour

- Section des Mazes - vente d'une parcelle au profit de M. et Mme Jean ALBARET : décision suite à la consultation des électeurs
- Programme des coupes de bois pour 2022 en forêts relevant du Régime Forestier
- SIG Atlas Cantal : approbation de la convention de mise à disposition de l'application Atlas Cantal pour le développement du Système d'Information Géographique départemental
- Groupement de commandes pour la réalisation de schémas directeurs d'AEP et d'assainissement : approbation de l'avenant n°1
- Expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) - Signature de la convention avec la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP)
- Demande de financement au titre de la DETR 2022
- Budget : décision modificative
- Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2020
- Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2020
- PLUI : échanges sur la version 2 du projet de zonage
- Questions diverses

➤ Approbation du compte rendu de la dernière séance.

Les élus valident le compte rendu de la réunion du 22 septembre 2021.

(Pour : 10 – Contre : 0 – Abstention : 0)

M. Jean ALBARET quitte la salle
Secrétaire de séance : Laurent CAYREL

➤ **Section des Mazes - vente d'une parcelle au profit de M. et Mme Jean ALBARET :
décision suite à la consultation des électeurs**

Le maire rappelle que le 3 octobre dernier, les électeurs de la section des Mazes ont été consultés afin qu'ils se prononcent sur le projet de vente à M. et Mme Jean ALBARET de la parcelle F 637, appartenant à la dite section.

L'avis favorable des électeurs ayant été obtenu, le maire informe le conseil municipal, qu'il doit se prononcer sur la poursuite du projet.

Le conseil municipal se prononce définitivement pour la cession de la parcelle F n° 637 d'une superficie de 160 m² à M. et Mme Jean ALBARET.

(Pour : 9 – Contre : 0 - Abstention : 0)

M. Jean ALBARET reprend place en salle des séances

Secrétaire de séance : Jean ALBARET

➤ **Programme des coupes de bois pour 2022 en forêts relevant du Régime Forestier**

Le maire présente le programme des coupes de bois prévu par l'ONF dans les forêts de la commune bénéficiant du régime forestier à savoir :

- Forêt des Burguerettes, coupe irrégulière avec tous types de diamètres en parcelle 18 A
- Forêt de Gurières, coupe de régénération définitive en parcelle 28 B
- Forêt de Lagarde, coupe d'amélioration en parcelle 1 A
- Forêt des Mazes, coupe d'amélioration en parcelles 24 et 25 A
- Forêt des Mons, coupe d'amélioration 3^{ème} éclaircie en parcelle 13

Il propose au conseil de valider le programme des coupes, proposé par l'ONF.

Le conseil valide le programme des coupes proposé par l'ONF.

(Pour : 10 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **SIG Atlas Cantal : approbation de la convention de mise à disposition de l'application Atlas Cantal pour le développement du Système d'Information Géographique départemental**

Le maire informe le conseil que dans le cadre du programme CyberCantal, le conseil départemental du Cantal a souhaité mettre à la disposition des communes, un Système d'Information Géographique (SIG) performant, exploitable par internet. Il s'agit d'un outil de consultation, de gestion et d'exploitation de données géographiques.

Ces bases de données sont mises à la disposition des collectivités gratuitement afin qu'elles puissent disposer d'un outil pour mieux connaître leur territoire, son évolution et les aider à la décision.

Dans ce contexte, une convention définissant les modalités de mise à disposition doit être conclue avec chaque bénéficiaire.

Il propose au conseil de participer à ce projet et de l'autoriser à signer la convention correspondante.

Le conseil municipal :

- *Accepte de participer au projet « SIG atlas.cantal.fr »,*
- *Autorise le maire à signer la convention de mise à disposition à titre gratuit d'un Système d'Information Géographique exploitable par un navigateur Internet avec le Conseil départemental du Cantal*

(Pour : 10 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Groupement de commandes pour la réalisation de schémas directeurs d'AEP et d'assainissement : approbation de l'avenant n°1**

Le maire informe le conseil que lors du dernier conseil communautaire il a été pris un avenant n°1 à la convention de groupement de commandes pour les études eau et assainissement.

Cet avenant est indispensable pour modifier l'article 5 du fait du dépassement des seuils de procédure adaptée et procéder ainsi à une consultation à procédure formalisée.

Il permettra également d'inclure une commune complémentaire : la commune de Lorcières et de redéfinir le besoin pour les communes ayant précisé leurs demandes.

Il est proposé également de modifier la composition de la commission d'appel d'offres ou chaque collectivité désignera son représentant.

Il propose au conseil d'approuver cet avenant et de l'autoriser à le signer.

Le conseil approuve l'avenant et autorise le maire à la signer.

(Pour : 10 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) - Signature de la convention avec la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP)**

Le maire rappelle que la commune de Lieutadès s'est portée candidate pour expérimenter à compter de l'exercice 2022, le compte financier unique (CFU), document qui constitue un regroupement du compte administratif établi par la commune avec le compte de gestion établi par la trésorerie.

Il fait savoir que par courrier en date du 15 septembre 2021, le préfet du Cantal a retenu la candidature de la commune de Lieutadès.

Il propose au conseil de l'autoriser à signer avec l'État la convention sur les conditions et les modalités de mise en œuvre de l'expérimentation du CFU. La nomenclature mise en place sera la nomenclature M57 développée.

Le conseil municipal approuve les termes de la convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique pour les exercices 2022 et 2023 entre la commune et l'État et autorise le maire à signer ladite convention.

(Pour : 10 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Demande de financement au titre de la DETR 2022**

Le maire fait savoir que les dossiers de demande de subvention DETR 2021, doivent être transmis en Sous-préfecture au plus tard le 3 décembre 2021 et sollicite le conseil pour savoir quels dossiers il souhaite déposer.

Il fait savoir qu'il y a possibilité de déposer à nouveau le dossier relatif à la création d'un lotissement non retenu au titre de la DETR 2021.

Le conseil décide de déposer à nouveau le projet d'aménagement du lotissement.

(Pour : 10 – Contre : 0 - Abstention : 0)

19h50 : M. Jean-Pierre VAISSADE rejoint la séance

➤ **Budget : décision modificative**

Le maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget du service de l'eau et de l'assainissement de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2156 - 11	Matériel spécifique d'exploitation	5630.00	
131 - 13	Subvention d'équipement		42630.00
1641 - 13	Emprunts en euros		-37000.00
TOTAL :		5630.00	5630.00
TOTAL :		5630.00	5630.00

Le conseil municipal, approuve la décision modificative n°3/2021 du budget du service eau et assainissement de la commune.

(Pour : 11 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2020**

Le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

Le maire présente le rapport et propose au conseil de le valider.

Le conseil municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

(Pour : 11 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2020**

Le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

Le maire présente le rapport et propose au conseil de le valider.

Le conseil municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif

(Pour : 11 – Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **PLUI : échanges sur la version 2 du projet de zonage**

Le maire présente la version 2 du projet de zonage du PLUI et ouvre le débat.

Les surfaces constructibles attribuées sont toutes absorbées par le projet du lotissement dans le Bourg. Si le projet n'arrive pas à son terme ou si seulement une partie (3 lots sont retenus) à ce moment-là des surfaces constructibles seront mises à disposition pour des projets dans les villages.

➤ **Questions diverses**

Il est demandé qu'une étude de faisabilité pour des logements dans l'ancienne école soit réalisée comme cela a été fait pour les communes de Cézens et Rézentières par le groupe Allianz.

Les dates pour les fêtes de fin d'année seront définies lors de la prochaine réunion.

Comme suite à la demande de M. Christian LAURAIRE, il est décidé de prévoir un drainage côté haut de la route entre Espeyrac et Puech-Blanc.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 heures.

Le Maire

Robert BOUDON,

Jean ALBARET,

Michel BOUDON,

Lucien CAVALIER,

Laurent CAYREL,

Cyrille COUMOUL,

Monique DELFAU,

Jean-Noël GILIBERT,

Monique LOUVRIER,

Jean-Pierre VAISSADE,

Sylvie VAISSADE,